

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE Montréal

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-3879-2014 – Phase 4

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**,  
société dûment constituée, ayant sa principale place  
d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et  
district de Montréal, province de Québec,

(ci-après « Gaz Métro »),

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33  
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, VINCENT REGNAULT, directeur, Approvisionnements gaziers, faisant affaires au 1717, rue du Havre, H2K 2X3, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de Gaz Métro et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Dans le cadre de la phase 4 du présent dossier, Gaz Métro dépose, sous pli confidentiel, les annexes 1, 2 et 3 des annexes 14 a) et b) ainsi que l'information caviardée contenue à l'annexe 14 c), le tout sous la pièce Gaz Métro-103, Document 1 (« Informations confidentielles»);
3. Les Informations confidentielles sont stratégiques en ce qu'elles concernent des prix ou des caractéristiques relatifs aux services d'entreposage offerts par Union Gas;
4. La divulgation au public de ces Informations confidentielles est susceptible de nuire à Gaz Métro dans le cadre de négociations futures qu'elle pourrait tenir avec d'autres fournisseurs de services semblables, lui causant un préjudice commercial, ainsi qu'à sa clientèle;
5. Ainsi, Gaz Métro dépose les Informations confidentielles, sous pli confidentiel, auprès de la Régie;
6. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

*(s) Vincent Regnault*

VINCENT REGNAULT

Directeur, Approvisionnements gaziers

Affirmé solennellement devant moi,  
à MONTRÉAL, ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2015

*(s) Mélanie Beauvais, 181625*

Commissaire à l'assermentation pour tous les  
districts judiciaires du Québec